

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4224**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable de secteur en distribution, option alimentaire, jardinerie, animalerie, aménagement de l'habitat et de son environnement

Nouvel intitulé : Responsable de centre de profit en distribution, options alimentaire, jardinerie, animalerie, aménagement de l'habitat et de son environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)	Directeur du CNEAP

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312p Gestion des échanges commerciaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le manager en distribution a quatre principaux domaines d'activités : - MANAGEMENT : en lien avec sa hiérarchie, il recrute, coordonne et anime une équipe de travail, dans le respect de la réglementation. Il conçoit des projets et les conduit avec son équipe. Il promeut la formation de ses collaborateurs.

- COMMERCE : Il définit des plans d'actions visant à garantir la bonne application de la politique commerciale de l'enseigne : assortiments, plans promotionnels, implantation, mise en avant, animation commerciale. Il assure la politique clients. Il assure une veille concurrentielle (politique prix, produits).

- GESTION : il assure la gestion administrative et financière de ses rayons. Il organise les flux de marchandises, de l'approvisionnement à la mise en rayons, et assure la gestion du matériel. Il optimise la gestion de ses rayons.

- PRODUITS - MARCHE : spécialiste de son marché, il actualise en permanence ses connaissances liées aux produits. Il travaille les produits présents dans ses rayons. Il les conseille à la clientèle.

Les capacités ou compétences attestées concernent les connaissances et les techniques permettant : - d'organiser le travail d'une équipe, de préparer et conduire des entretiens individuels, de s'évaluer et d'évaluer ses collaborateurs d'analyser un problème, de conduire des actions en travaillant avec une équipe ;

- de conduire une animation commerciale dans le respect de la législation commerciale, d'optimiser son linéaire, de connaître sa clientèle et son environnement commercial, de réaliser un diagnostic commercial des rayons ;

- d'utiliser les indicateurs financiers de ses rayons d'élaborer un diagnostic chiffré, d'élaborer des budgets, d'interpréter des résultats, de dégager des actions correctives adaptées, d'élaborer des procédures d'approvisionnement, de gérer le fonctionnement de ses équipements ;

- de différencier les caractéristiques scientifiques, techniques et réglementaires des produits de ses rayons, de développer la filière concernant ces produits, de conseiller la clientèle, de faire appliquer les normes de qualité et d'hygiène relatives à la mise en vente des produits des rayons.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le manager en distribution est un salarié membre de l'équipe d'encadrement d'un magasin à prédominance alimentaire (supermarché, hypermarché), d'une jardinerie ou d'une animalerie.

Supermarchés à prédominance alimentaire : < 2 500 m².

Hypermarchés à prédominance alimentaire : > 2 500 m².

Jardinerie : 5 000 m² en moyenne (800 à 10 000 m²)

Animalerie : 800 à 2 000 m².

Dans les supermarchés : poste de chef de rayons ou manager secteur (ensemble du secteur frais ou ensemble du secteur DNP - denrées non périssables). Dans les hypermarchés : poste de manager métier, manager de rayons.

Dans les jardineries ou animaleries : poste de responsable d'univers : gestion d'un ensemble de rayons d'univers distincts : inerte, vivant, serre chaude, serre froide, univers du jardin...

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1509 : Management de département en grande distribution

D1502 : Management/gestion de rayon produits alimentaires

D1503 : Management/gestion de rayon produits non alimentaires

D1301 : Management de magasin de détail

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification « manager-e en distribution » est composée de quatre unités de certification, capitalisables : - management,

- commerce,

- gestion et produits

- marché.

Les épreuves se composent de contrôles continus (50 %) et d'examen terminal (50 %).

Elles sont constituées, selon les cas, de mises en situations professionnelles, d'études de cas en centre, de conduite de projets, de tests de connaissances.

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est composé en part égale de formateurs et de professionnels de la distribution. Sont invités à participer au jury un représentant du Ministère de l'Agriculture, un formateur ou le coordinateur d'autres sites certifiés. L'examen terminal s'organise autour de 4 épreuves. Pour chacune d'elles, un jury spécifique composé d'au moins un formateur et un professionnel est constitué. Le jury général de la certification est composé de l'ensemble de ces jurys. La délibération finale est animée par le président de jury. Le secrétariat du jury est assuré par le responsable de la formation.
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	- le président, mandaté par le CNEAP, - deux professionnels de centres de formation - deux professionnels de la distribution. pour moitié employeurs, pour moitié salariés, avec le souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 18 juin 1993 publié au Journal Officiel du 9 juillet 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation à partir de juillet 1990, sous l'intitulé 'chef de rayon grande distribution'.

Arrêté du 27 novembre 1995 publié au Journal Officiel du 14 décembre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Extension au centre Pierrefonds. Homologation jusqu'à fin 1996.

Arrêté du 10 mars 1997 publié au Journal Officiel du 26 mars 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 21 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 20 décembre 2000 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er juillet 1990 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Conventions collectives de la FCD et de la FNMJ, notamment

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

277, rue Saint-Jacques 75005 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Groupe ESA (49), IPSSA Vitré (35), Cfc Pierrefonds (60), Cfc JB de La Salle Bourges (18), Lycée de Poisy (74), lycée de Genech (59).

Historique de la certification :

Ancien libellé : 'chef de rayon grande distribution' (arrêté du 18 juin 1993 publié au Journal Officiel du 9 juillet 1993)

Certification précédente : Chef de rayon grande distribution

Certification suivante : Responsable de centre de profit en distribution, options alimentaire, jardinerie, animalerie, aménagement de l'habitat et de son environnement